

Recours au Règlement—M. Gauthier

Monsieur le Président, hier, le caucus conservateur s'est vanté d'avoir bloqué l'augmentation de 2c. des tarifs postaux, augmentation qui avait été décrétée par une société de la Couronne, Postes Canada. Durant ce temps-là, une autre société de la Couronne, Petro-Canada, augmentait de 2c. le litre d'essence, sur le marché québécois.

Je voudrais demander au premier ministre pourquoi deux poids, deux mesures? Pourquoi, dans le cas de la Société canadienne des Postes, le caucus conservateur s'énerve-t-il et bloque-t-il l'augmentation, et dans l'autre cas, laisse-t-on Petro-Canada, une société de la Couronne aussi, augmenter son litre d'essence de 2c., en particulier—et c'est ce qui est le plus choquant—uniquement dans la province de Québec?

• (1500)

[Traduction]

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, ainsi que je l'ai expliqué au député, la constitution ne reconnaît pas au gouvernement fédéral le pouvoir de fixer les prix. Puisque tels sont les faits, acceptons-les. Nous avons pour tâche de veiller à ce que le marché soit concurrentiel, ce à quoi nous nous employons de notre mieux. Si le député a la preuve qu'on manipule le marché au détriment des consommateurs, qu'il nous la donne, et nous interviendrons sans tarder.

[Français]

ON DEMANDE AU GOUVERNEMENT DE REFUSER CERTAINES AUGMENTATIONS SUGGÉRÉES PAR DES SOCIÉTÉS D'ÉTAT

M. Raymond Garneau (Laval-des-Rapides): Monsieur le Président, c'est la responsabilité du ministre de la Consommation et des Corporations de surveiller cette chose-là. Mais il n'y a rien dans la Constitution canadienne qui empêche un gouvernement de dire à une société de la Couronne qui lui appartient: Vous n'augmenterez pas vos prix. C'est pourquoi je demande encore une fois au ministre et ce semble être le ministre suppléant de l'Énergie, des Mines et des Ressources, cela n'a rien à voir avec la protection des consommateurs: Pourquoi le gouvernement a-t-il deux poids, deux mesures? On bloque une augmentation de 2c. des timbres d'une société de la Couronne, puis on ne veut pas agir lorsque c'est une autre société de la Couronne qui augmente le prix de son essence.

[Traduction]

L'hon. Harvie Andre (ministre de la Consommation et des Corporations): Monsieur le Président, en créant Petro-Canada, le gouvernement libéral lui a confié le mandat d'agir sur le marché comme toute autre société commerciale. Petro-Canada est placée sous le régime de la Loi de la concurrence, qui oblige toute société, celle-là, comme Ultramar ou n'importe quelle autre, à se conformer à ses dispositions.

Je le répète, si le député possède la preuve que Petro-Canada ou une autre société ne se conformerait pas à la Loi de la concurrence, qu'il nous la communique et nous y verrons.

M. le Président: Le député de Burnaby a la parole, s'il veut s'en tenir à une seule question.

[Français]

LES LANGUES OFFICIELLES

LE STATUT DE L'ANGLAIS AU SEIN DE LA GRC

M. Svend J. Robinson (Burnaby): Monsieur le Président, ma question s'adresse au ministre de la Justice. Un rapport récent du Commissariat aux langues officielles et beaucoup de gens de la Division C condamnent la direction de la GRC disant que l'anglais est à toutes fins pratiques la langue prescriptive exclusive de travail à l'administration centrale. Ma question est la suivante: Qu'est-ce que le ministre va faire pour mettre fin à cette discrimination, même une espèce de racisme inacceptable dans la GRC?

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, j'ai déjà communiqué avec mon collègue le solliciteur général pour lui demander de me présenter dans les plus brefs délais un plan d'action pour s'assurer que les objectifs fixés pour le bilinguisme dans cet organisme soient respectés selon l'échéancier qui était déjà prévu.

* * *

[Traduction]

RECOURS AU RÈGLEMENT

LE DÉPÔT D'UN TÉLÉGRAMME LU PAR UN MINISTRE À LA CHAMBRE

M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, au cours de la période des questions, le ministre de la Justice et procureur général du Canada (M. Hnatyshyn) a parlé d'un télégramme qu'il a reçu de M. Arcangel. Puisqu'il en a lu des extraits, je demande maintenant que ce télégramme soit déposé.

Des voix: Oh, oh!

M. Turner (Vancouver Quadra): Au sujet du même rappel au Règlement, monsieur le Président.

M. Hnatyshyn: Un moment. Votre whip a déjà parlé.

M. Turner (Vancouver Quadra): Avant de le déposer, ou plutôt quand il le déposera, le ministre pourra-t-il dire s'il a sollicité cette démission?

L'hon. Ray Hnatyshyn (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, tout ceci est très inhabituel. Je dirai tout simplement que je n'ai pas sollicité cette démission...

M. Garneau: Quelqu'un d'autre l'a fait.

M. Hnatyshyn: ... et que je dépose volontiers le télégramme.

Je suis d'avis que le très honorable chef de l'opposition devrait veiller à ne pas abuser de l'immunité que lui procure la Chambre en faisant des allégations qui visent des citoyens canadiens.

Des voix: Vous devriez en faire autant.